

Programme de vaccination contre le zona (herpès zoster) financé par l'État en Ontario : Renseignements sur le vaccin ShingrixMD destinés aux patients

Mise à jour, le 15 février 2024

Cette feuille de renseignements fournit uniquement des renseignements de base. Elle ne doit en aucun cas remplacer les conseils, diagnostics ou traitements médicaux. Consultez toujours une professionnelle ou un professionnel de la santé lorsque vous avez des inquiétudes au sujet de votre état de santé et avant de modifier votre alimentation, votre mode de vie ou votre traitement.

Qu'est-ce que le zona?

Le zona, aussi appelé herpès zoster, est une maladie qui résulte de la réactivation du virus varicelle-zona, le même virus qui cause la varicelle. La réactivation du virus provoque une éruption cutanée douloureuse accompagnée de vésicules d'un côté du corps, souvent sous forme de bande. La maladie peut être grave chez certaines personnes.

La complication la plus fréquente du zona est la douleur nerveuse prolongée et intense. C'est ce qu'on appelle la névralgie postzostérienne et il n'existe aucun remède. À mesure que les personnes vieillissent, elles sont plus susceptibles de présenter une névralgie postzostérienne et la douleur risque d'être plus intense.

Le zona peut également entraîner des complications graves touchant l'œil (zona ophtalmique). Dans de rares cas, le zona peut entraîner une pneumonie, des problèmes auditifs, la cécité, une inflammation du cerveau (encéphalite) ou la mort.

Peut-on contracter le zona par l'intermédiaire d'autres personnes?

Le zona ne peut pas se transmettre d'une personne à une autre par la toux ou les éternuements ou par un contact étroit avec une personne ayant la maladie. Cependant, le virus (virus varicelle-zona) responsable du zona peut être transmis d'une personne ayant une éruption cutanée causée par le zona pendant la phase des vésicules à une autre personne qui n'a jamais eu la varicelle. Le virus se propage par un contact direct avec le liquide dans les vésicules. Dans de tels cas, la personne exposée au virus pourrait développer la varicelle, mais elle ne développera pas le zona. Une fois que l'éruption cutanée du zona a formé des croûtes, la personne infectée n'est plus contagieuse.

Quelles sont les personnes les plus susceptibles de contracter le zona?

Le zona peut survenir à tout moment chez les personnes ayant déjà eu la varicelle, peu importe leur âge. Cependant, le risque de contracter le zona augmente avec l'âge. En fait, environ un Canadien sur trois contractera le zona au cours de sa vie et deux cas sur trois surviendront chez des personnes de plus de 50 ans.

La gravité du zona et ses complications (p. ex. névralgie postzostérienne) augmentent avec l'âge. Les personnes dont le système immunitaire est affaibli présentent également un risque accru de contracter le zona. Généralement, les personnes qui contractent le zona n'ont qu'un seul épisode au cours de leur vie, mais il est possible d'avoir des épisodes récurrents.

Le vaccin Shingrix^{MD} peut réduire votre risque de contracter le zona et la douleur à long terme causée par la névralgie postzostérienne.

Quel changement est apporté au programme de vaccination contre le zona (herpès zoster) financé par l'État en Ontario?

Depuis la mi-octobre 2020, le programme de vaccination contre le zona financé par

l'État en Ontario, offert aux personnes âgées de 65 à 70 ans en Ontario, est passé du financement du vaccin ZostavaxMD II (Merck Canada inc.) à celui du vaccin ShingrixMD (GSK). ShingrixMD est un vaccin sous-unitaire recombinant avec adjuvant, indiqué pour la prévention de l'herpès zoster (zona) et offert sous forme de série vaccinale à deux doses.

Qui est admissible au vaccin Shingrix^{MD} financé par l'État?

Depuis septembre 2016, l'Ontario offre aux personnes âgées de 65 à 70 ans la possibilité de recevoir une dose unique du vaccin Zostavax^{MD} II dans le cadre du programme de vaccination contre le zona financé par l'État.

Depuis la mi-octobre 2020, le programme de vaccination contre le zona financé par l'État en Ontario est passé du vaccin Zostavax^{MD} II au vaccin Shingrix^{MD}. Les critères d'admissibilité au programme demeurent les mêmes, mais Shingrix^{MD} est offert dans une série à deux doses. Les personnes âgées de 65 à 70 ans en Ontario seront admissibles au vaccin Shingrix financé par l'État, pourvu qu'elles n'aient pas reçu le vaccin Zostavax^{MD} II dans le cadre du programme de vaccination contre le zona financé par l'État en Ontario.

Les personnes âgées qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité peuvent discuter avec leur fournisseur de soins primaires (médecin ou infirmière praticienne) des décisions relatives à la vaccination contre le zona et de l'achat du vaccin auprès du secteur privé.

En raison de la pandémie de COVID-19 et des activités d'intervention, les personnes nées entre 1949 et 1953 qui n'ont pas reçu le vaccin contre le zona financé par l'État, selon le programme de l'Ontario pour les personnes de 65 à 70 ans, sont admissibles à recevoir le vaccin ShingrixMD sous forme de deux doses administrées d'ici au 31 décembre 2024.

Pour plus d'information sur le programme de vaccination contre le zona ou sur le vaccin, veuillez contacter votre fournisseur de soins primaires.

Puis-je recevoir le vaccin Shingrix^{MD} si j'ai déjà reçu une dose du vaccin Zostovax^{MD} II financé par l'État?

Les personnes âgées de 65 à 70 ans qui ont reçu le vaccin Zostava^{MD} II financé par l'État ne sont pas admissibles à recevoir la série de vaccins Shingrix^{MD} financée par l'État. Les personnes âgées qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité pour le vaccin Shingrix^{MD} financé par l'État peuvent discuter avec leur fournisseur de soins primaires des décisions relatives à une nouvelle vaccination avec Shingrix^{MD} en achetant le vaccin auprès du secteur privé.

Puis-je recevoir le vaccin Shingrix^{MD} si j'ai déjà payé une dose du vaccin Zostovax^{MD} II?

Les personnes âgées de 65 à 70 ans qui ont déjà payé une dose du vaccin Zostavax^{MD} II sont admissibles à recevoir la série du vaccin Shingrix^{MD} financée par l'État. Les personnes âgées peuvent discuter avec leur fournisseur de soins primaires des décisions relatives à la revaccination avec le vaccin Shingrix^{MD}.

Qu'arrive-t-il si j'ai manqué mon vaccin contre le zona en raison de la pandémie de COVID-19 et que je ne fais plus partie du groupe d'âge admissible (de 65 à 70 ans)?

En raison de la pandémie de COVID-19 et des activités d'intervention, les personnes nées entre 1949 et 1953 qui n'ont pas reçu le vaccin contre le zona financé par l'État, selon le programme de l'Ontario pour les personnes de 65 à 70 ans, sont admissibles à recevoir le vaccin Shingrix^{MD} sous forme de deux doses administrées d'ici au 31 décembre 2024.

Où puis-je obtenir le vaccin Shingrix^{MD} financé par l'État?

Le vaccin Shingrix^{MD} financé par l'État sera offert aux personnes admissibles par l'entremise de leur fournisseur de soins primaires (médecin ou infirmière praticienne).

Les personnes qui ne sont pas admissibles au vaccin contre le zona financé par l'État peuvent l'acheter auprès du secteur privé en pharmacie. Demandez une ordonnance

à votre fournisseur de soins primaires.

Le vaccin Shingrix^{MD} est-il contre-indiqué chez certaines personnes?

Le vaccin Shingrix^{MD} ne doit pas être administré aux personnes qui présentent une allergie à un des ingrédients du vaccin. Toute personne souffrant d'une maladie aiguë grave accompagnée ou non de fièvre doit généralement attendre que les symptômes s'atténuent avant de se faire vacciner.

Pendant la pandémie de COVID-19, les personnes présentant des symptômes d'infection respiratoire aiguë, y compris des symptômes mineurs comme le mal de gorge ou l'écoulement nasal, doivent reporter la vaccination jusqu'à ce qu'elles soient rétablies, car elles peuvent présenter un risque inutile pour autrui, incluant les fournisseurs de soins de santé, si elles ont la COVID-19. Les personnes âgées peuvent discuter avec leurs fournisseurs de soins primaires des décisions relatives à la vaccination.

Le vaccin est-il sûr et efficace?

Le vaccin contre le zona est sûr et efficace pour la prévention du zona et de ses complications. Des études ont montré que le vaccin Shingrix a réduit le risque de zona de 90 % et le risque de névralgie postzostérienne (la complication la plus fréquente du zona) de 88 à 91 %. La diminution de la protection contre le zona semble se produire à un rythme plus lent chez les personnes qui reçoivent le vaccin Shingrix^{MD}.

Des effets secondaires sont-ils associés au vaccin Shingrix^{MD}?

Le vaccin Shingrix^{MD}, comme tous les médicaments, peut causer des effets secondaires, mais ils ne se manifestent pas chez toutes les personnes. Les effets secondaires les plus souvent signalés après l'administration du vaccin Shingrix^{MD} sont des réactions locales, y compris une douleur, une rougeur ou une enflure au point d'injection. Les autres effets secondaires courants signalés sont des maux de tête et des troubles gastriques et digestifs (p. ex. nausées, vomissements, diarrhée et/ou maux d'estomac), des douleurs musculaires, de la fatigue, des frissons et de la fièvre.

Ces effets secondaires sont généralement d'intensité légère à modérée et ne durent pas plus de trois jours en moyenne. Il est important de discuter des avantages et des risques de la vaccination avec Shingrix^{MD} avec votre fournisseur de soins primaires.

Dans quelles circonstances devrais-je communiquer avec mon fournisseur de soins de santé?

Communiquez avec votre fournisseur de soins primaires ou rendez-vous au service des urgences le plus proche si l'une ou l'autre des réactions indésirables suivantes se présentent dans les trois jours qui suivent la vaccination :

- urticaire;
- enflure du visage ou de la bouche;
- difficulté à respirer;
- teint très pâle et forte somnolence;
- forte fièvre (plus de 40 °C ou 104 °F);
- convulsions ou crises d'épilepsie;
- autres symptômes graves (p. ex. « picotements » ou engourdissement).

Où peut-on obtenir davantage de renseignements?

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le vaccin Shingrix^{MD} financé par l'État, ou sur tout autre vaccin faisant partie du programme de vaccination financé par l'État en Ontario, veuillez consulter le site ontario.ca/fr/page/vaccins. Vous pouvez également communiquer avec le [bureau de santé publique de votre région](#).